



COUR DES
COMPTES
EUROPÉENNE

FR

Discours
Le 18 janvier 2021

Discours de M. Klaus-Heiner Lehne, Président de la Cour des comptes européenne

**Présentation du rapport annuel 2019 de la Cour des comptes européenne
au Parlement européen réuni en séance plénière (Bruxelles)**

Le 18 janvier 2021

Seule la version prononcée fait foi.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

Monsieur le Président,

Madame la Présidente de la commission du contrôle budgétaire,

Mesdames et Messieurs les rapporteurs et rapporteurs fictifs pour la décharge,

Mesdames et Messieurs les Membres,

Monsieur le Commissaire,

Mesdames et Messieurs les représentants de la présidence du Conseil,

Mesdames et Messieurs,

Nous vivons des temps difficiles. Comme toujours dans notre Union européenne, les grandes crises engendrent des avancées majeures et des changements novateurs qui semblaient encore impossibles peu de temps auparavant.

Grâce à la ténacité de ce Parlement, les décisions et accords déterminants qui orienteront les dépenses et la gestion financière de l'UE au cours des sept prochaines années ont été finalisés en temps voulu, et je profite de cette occasion pour féliciter également la présidence sortante du Conseil et la Commission. Nous pouvons à présent espérer que les États membres ratifieront sans tarder la décision relative aux ressources propres.

Je me réjouis d'être ici aujourd'hui, avec mon collègue Tony Murphy, le Membre responsable du rapport annuel, pour vous présenter le rapport annuel de la Cour des comptes européenne relatif à l'exercice 2019 et en débattre avec vous.

En raison des circonstances bien particulières liées à la crise de la COVID-19 qui sévit actuellement, cette présentation a lieu un peu plus tard que de coutume. Il se peut que ce décalage soit finalement une **chance** puisque la commission du contrôle budgétaire est maintenant bien avancée dans ses travaux sur la décharge. De fait, ce que vous aurez appris lors des diverses auditions des dernières semaines pourra venir alimenter le débat que nous aurons aujourd'hui, et c'est plutôt positif.

Il est particulièrement important que les décisions politiques que vous prenez ou validez au sein de cette assemblée se traduisent en résultats concrets. Que vous puissiez déterminer ce qui a fonctionné et ce qui

n'a pas fonctionné, et comment améliorer les choses. Et c'est là que les audits approfondis et indépendants réalisés par la Cour des comptes ont un rôle à jouer.

À l'heure qu'il est, nos constatations relatives à 2019 sont bien connues. Nous avons de nouveau émis une opinion favorable à la fois sur la fiabilité des comptes et sur la régularité des recettes.

En ce qui concerne les dépenses, nous estimons que le taux d'erreur global est resté **stable**, passant de 2,6 % en 2018 à **2,7 %** en 2019. Cette tendance générale masque cependant des différences considérables entre les divers domaines d'action.

Dans le domaine de la **Compétitivité**, notre taux d'erreur estimatif, essentiellement imputable à des coûts inéligibles, a augmenté pour s'établir à **4 %**.

Pour ce qui est de la rubrique **Ressources naturelles**, nous avons observé des progrès, avec un niveau d'erreur estimatif s'élevant à **1,9 %**.

En ce qui concerne la rubrique **Administration**, nous n'avons pas relevé d'erreur significative. C'était déjà le cas pour les deux exercices précédents.

Compte tenu des corrections appliquées par les autorités des États membres, notre niveau d'erreur estimatif s'élève à **4,4 %** pour le domaine de la **Cohésion**, un taux certes inférieur à celui de l'exercice précédent mais néanmoins toujours significatif. En outre, si les autorités nationales et la Commission parvenaient à pallier, dans les années à venir, les insuffisances que nous avons relevées dans leurs propres estimations des erreurs, nous pourrions tout à fait être en mesure d'utiliser davantage les travaux réalisés par les autorités d'audit des États membres, mais nous n'en sommes pas encore là. Je sais toute la détermination dont fait preuve la Commission pour atteindre cet objectif, lequel nécessite d'importants efforts à tous les niveaux.

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, nous opérons une distinction entre les dépenses que nous estimons exposées à des **risques élevés**, comme celles relevant de la Cohésion, dont la gestion est partagée avec les États membres, et les dépenses pour lesquelles nous jugeons ces risques faibles. Pour les dépenses à haut risque, le niveau d'erreur reste significatif, avec une valeur estimée à **4,9 %** (contre 4,5 % en 2018). 2019 a vu la **part** des dépenses à haut risque, en particulier dans le domaine de la Cohésion, augmenter à 53 %. Ce n'est pas un problème en soi, mais la conséquence en est que la majeure partie de la population soumise à notre audit présente un niveau d'erreur significatif, ce qui veut dire que les erreurs sont

généralisées. C'est la raison pour laquelle – en ce qui concerne l'exercice 2019 – la Cour des comptes a décidé d'émettre une **opinion défavorable** sur les dépenses, plutôt qu'une opinion avec réserve comme les années précédentes.

Il ne s'agit **en aucun cas** de désavouer la Commission: n'oublions pas que les **autorités des États membres** gèrent environ 74 % des dépenses de l'UE. Chaque maillon de la chaîne a son rôle à jouer, et simplifier les choses à outrance ne nous mènera nulle part. Cette opinion **ne devrait pas** non plus être considérée comme le signe d'une **dégradation** de la gestion financière de l'UE. Si vous regardez la situation telle qu'elle était il y a environ dix ans, vous verrez que nous avons parcouru un long chemin.

Nous avons émis une appréciation globale pour 2019, mais nos conclusions concernant les différents domaines de dépenses sont **très diverses**, et je sais que vous vous penchez sur ces domaines au moment de préparer la décision du Parlement sur la décharge.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais insister sur trois points qui me semblent primordiaux pour l'avenir.

Premièrement, j'aurais souhaité qu'en lieu et place des procédures de nomination au Parquet européen que vous allez examiner dans le courant de la semaine – tout importantes qu'elles soient –, l'on puisse déjà voir le Parquet en action et constater qu'il assure la **protection des intérêts financiers de l'UE** contre les irrégularités et la fraude, avec la même intransigeance que s'il s'agissait d'intérêts financiers nationaux. Il est grand temps que cette instance devienne opérationnelle et dispose de ressources adéquates, et je sais la détermination de la Cheffe du Parquet européen ainsi que la vôtre pour faire en sorte qu'il en soit ainsi. La Cour des comptes soutiendra bien évidemment cette entreprise autant que possible, dans le respect de son mandat d'audit.

Deuxièmement, nous prenons acte du fait que les rapports de la Cour des comptes sont mentionnés parmi les sources d'information susceptibles d'alimenter les évaluations qualitatives réalisées par la Commission en application du règlement 2020/2092 (concernant le «régime général de **conditionnalité** pour la protection du budget de l'Union»). En reconnaissant une évidence, à savoir qu'il existe «un lien manifeste entre le respect de l'état de droit et une exécution efficace du budget de l'Union, conformément aux principes de bonne gestion financière», le législateur de l'UE a établi une ligne claire, qui devra dès lors se traduire par des faits concrets lorsque cela s'avère nécessaire. Je me félicite de ce que plusieurs de nos recommandations ont été prises en considération au cours du processus législatif, notamment la position concernant les destinataires ou bénéficiaires finals des fonds de l'UE.

Troisièmement, nous avons souligné à différentes reprises dans nos rapports que de nombreux États membres continuent à avoir des difficultés à **absorber** les fonds de l'UE, quels que soient les objectifs ou les exigences définis au niveau politique. Ce problème a contribué à l'augmentation des engagements restant à liquider, qui, fin 2019, ont atteint 298 milliards d'euros. Cela signifie que cet argent doit encore être dépensé à bon escient, c'est-à-dire aux fins voulues par les législateurs. La question des retards dans les dépenses doit être résolue de toute urgence par les États membres concernés.

Je saisis également l'occasion de notre débat d'aujourd'hui pour formuler deux commentaires d'ordre plutôt pratique et qui concernent l'avenir.

Avec le démarrage de l'instrument «Next Generation EU», nous sommes face à des dépenses de l'UE dont le montant va être multiplié pratiquement par deux dans les prochaines années. Nous avons déjà abordé cette question devant la commission CONT lorsque je me suis exprimé au mois de novembre dernier, et je voudrais vous informer que nous nous employons actuellement à déterminer ce que cela signifie pour nous, auditeurs, tant du point de vue des **tâches** à effectuer que de celui des ressources nécessaires. Il semble évident que cela aura des implications pour nos **effectifs**. J'espère être en mesure de vous en dire davantage prochainement.

Enfin, je voudrais attirer l'attention sur notre «Rapport sur la performance du budget de l'UE – situation à la fin de 2019», élaboré pour répondre au souhait de bon nombre d'entre vous, au sein de ce Parlement, de voir nos travaux d'audit se focaliser davantage sur la performance du budget de l'UE et de disposer d'une évaluation des informations que la Commission fournit à cet égard.

Mesdames et Messieurs, j'en arrive à ma conclusion.

En ces temps de crise, les États membres et la Commission européenne sont plus que jamais responsables de la bonne gestion des finances de l'UE, dans le respect du principe d'efficacité. Notre rapport annuel, dont je suis heureux de débattre avec vous aujourd'hui, montre qu'il faudra déployer des **efforts supplémentaires**. Et, vous, en tant que membres du Parlement élus au suffrage direct, avez la **lourde responsabilité** d'exercer un contrôle législatif et politique pour qu'il en soit ainsi.

Je vous remercie de votre attention.